

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1567

22 juin 2012

SOMMAIRE

AllianceBernstein Fund	75197	DH M Alpha Lux S.A.	75213
Alvida S.A.	75202	DH M Beta S.à r.l.	75214
C3P Invests S.A.	75209	DH M S.à r.l.	75214
Caribe Holding S.A.	75198	Directors Dealings Fund (DD Fund)	75209
Caribe Holding S.A.	75200	Dispo Logic SA	75214
CC Solutions S.A.	75210	Dominis Invest S.A.	75215
CD Publicité Lux S.à r.l.	75201	Donau Invest S.A., SPF	75215
CENSI Holding A S.à r.l.	75201	Dreambird S.A.	75216
Cimalux	75202	Dreambird S.A.	75216
Circle Capital Group S.A.	75202	Dussmann Service S.à.r.l.	75210
Clever Games S.A.	75205	DWS FlexProfit	75214
Cofidex S.A.	75205	Events and Business Organisation S.A. ...	75216
Cofinimmo Luxembourg S.A.	75205	Fanfare Sandweiler	75203
Coginvest S.A.	75205	Fiduciaire Guillaume, S.à r.l.	75197
Comco MCS S.A.	75206	Green Wave Fund SICAR S.A.	75170
Compagnie Générale Européenne de Fi- nance et d'Investissement S.A.	75206	H4H International S.A.	75207
Content Union S.A.	75206	IK Investment Partners S.à r.l.	75198
Continental Finance Group S.A.	75207	Immogar S.A.	75213
COPARGI S.A. (Compagnie de Participa- tions et de Gestion Immobilière S.A.) ...	75207	Karoo Investment Fund II S.C.A. SICAV- SIF	75212
COPARGI S.A. (Compagnie de Participa- tions et de Gestion Immobilière S.A.) ...	75208	Mediobanca International (Luxembourg) S.A.	75200
Corporate Special	75197	Mpulse S.A.	75208
Courchevel Immo	75208	ONE Luxembourg S.A.	75215
Crediinvest SICAV	75208	Poema Business Group (P.B.G.) SA	75214
Crédit Agricole Risk Insurance	75209	Proxima Investments SICAV	75196
Czame S.à r.l.	75198	Romeo Petfood S. à r.l.	75212
Daidalos Garden S.à r.l.	75211	SABS S.à r.l.	75200
Daninvest S.A.	75207	Simile Venture Partners SPF SCA	75186
Datacenter Development	75211	Toiture Nunes S.à r.l.	75205
DB Advisors SICAV	75211	WCSCF Finance Sàrl	75216

Green Wave Fund SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.517.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the fourteenth of June.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507,

hereby represented by Mr. Stéphane ALLART, tax director, residing professionally at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller,

acting in his capacity as director of the said company as well as proxyholder of the director Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, by virtue of a proxy given under private seal on June 13th, 2012,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme (S.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) and which the articles of incorporation of shall be as follows:

Except otherwise implied by the context, the capitalized terms used in these Articles shall have the same meaning as in the Memorandum.

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the «Shares»), a company in the form of a société anonyme (S.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of Green Wave Fund SICAR S.A. (the «Company»).

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as such law has been or may be amended from time to time.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company, it may decide to transfer its registered office abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for a limited period of seven (7) years after the date of incorporation which may be extended for two additional periods of one year each by decision of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements for the amendment of these articles of incorporation

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning of Article 1 of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as such law has been or may be amended from time to time.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as such law has been or may be amended from time to time and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as such law has been or may be amended from time to time.

Art. 5. Determination of the investment objectives and policies. The Board of Directors shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 6. Share Capital.

(a) The capital of the Company shall be represented by Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 12 hereof. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million Euro (EUR 1,000,000.-).

(b) The Company has been incorporated with a subscribed share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000) divided into thirty-one (31) Shares of no par value. Upon incorporation, the Shares were fully paid-up.

Art. 7. Shares.

(a) Shares are reserved to Well-Informed Investors within the meaning of article 2 of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as such law has been or may be amended from time to time.

(b) All Shares shall be issued in registered form.

The inscription of the Shareholder's name in the register of registered Shares evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Board of Directors.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders (the «Register»), which shall be kept by the Company or by a person designated therefore by the Company, under its sole responsibility and the Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number of Shares held by him, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

(c) Transfers of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and if Share certificates have been issued, the relevant Share certificates.

(d) Fractional Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent their number is so that they represent a whole Share, in such a case they confer a voting right.

(e) Each Share grants the right to one vote at every meeting of Shareholders.

(f) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

The Board of Directors may delegate to any Director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares or Beneficiary Units to be issued and to deliver them.

Art. 8. Sales of Shares. The sale of Shares is restricted to Well-Informed Investors, in the meaning of article 2 of the SICAR Law, and the Company will not issue or give effect to any transfer of Shares to any investor who may not be considered as a Well-Informed Investor, in the meaning of article 2 of the SICAR Law. The Company may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription for Shares until such date as it has received sufficient evidence on the qualification of the investor as a Well-Informed Investor, in the meaning of article 2 of the SICAR Law. If it appears at any time that a holder of Shares is not a Well-Informed Investor, in the meaning of article 2 of the SICAR Law, the Company will, at its discretion, redeem the relevant Shares in accordance with the provisions under article 10 "Redemption and purchase of shares" below and notify the relevant Shareholder of such redemption.

Art. 9. Issue of Shares. Investors will have the opportunity to subscribe to Shares of the SICAR as explained in the Memorandum.

Art. 10. Redemption and Purchase of Shares. The Company is a closed-end investment company, which means that it shall not, at the unilateral request of Shareholders, redeem its Shares.

Shareholders are allowed to have their Shares redeemed or sold during the investment period at the conditions set forth hereinafter.

Each year, a redemption period will take place during ten days as from the date of the convenience to general meeting of the shareholders. The redemption will be materialised by the purchase by the SICAR of the Shares offered for redemption. The price to be paid for each Share shall be 97% of the NAV calculated as at December 31st of the preceding year minus the distribution decided at the general meeting approving the financial statements of the year (the "Redemption Price"). Redemption will only be accepted if the SICAR has enough cash available for this purpose. In case the SICAR has insufficient cash, the purchase will be done pro rata the available cash. Available Cash for Redemption is defined as the cash in the account minus the distribution and coupon of the year and the cash reserve plus the amount of cash in from the sales of shares.

Interested investors will have the opportunity to purchase Shares sold to the SICAR during a period of 20 calendar days as from the date of the convenience to the shareholders'. The price at which the Shares are sold shall be 102% of the NAV computed on December 31st of the preceding year minus the distribution decided at the general meeting approving the financial statements of the year (the "Purchase Price"). No new Share will be issued; additional purchase will only be possible if enough redemption has been requested.

Transaction date for the buy back and sale transaction is 15th of July at the latest or the following business day in Luxembourg if the 15th was not a business day.

Art. 11. Distribution policy. Each year, the general meeting of the Shareholders will decide, based on a proposal from the Board, on the use of the balance of the Company's proceeds of the year relating to the Shares in issue. The Company's proceeds may be distributed in cash, based on the Fund's financial statements as at the last day of preceding Financial Year or carried forward partly or in total.

It is the intention of the board to propose a distribution according to the following cash flow waterfall to the extent cash is available:

1. Minimum Distribution Amount to Investors: 5% on the Committed Resources
2. Cash Reserve: 6% of the Committed Resources on the first anniversary of the Company and 2% of the Committed Resources thereafter
3. Minimum Coupon on the Loan: 5% on amount outstanding (including capitalized interest)
4. Extra Distribution Amount to Investors: 1% on the Committed Resources
5. Extra Coupon on Loan: 1% on amount outstanding (including capitalized interest)
6. Incentive Management Fee for Investment Advisor: 0,5% of Committed Resources. The Incentive Management Fee will only be paid if all previous payments in this cash flow waterfall have been made in full and if the total NPV of the SPVs is higher than the total Purchase Price
7. Reserve for Net Redemptions
8. Excess to Investors to the extent the Reserve for Net Redemptions hasn't been totally utilized

It is anticipated that the expected annual distribution should be at least 5% of the Committed Resources providing that the Company has enough liquidities available for such distribution. Furthermore, the Company's distribution may include a capital distribution provided that after the distribution, the net assets of the Company shall be more than EUR 1.000.000 (one million Euro).

Art. 12. Determination of the Net Asset Value. The net asset value per Share (the "Net Asset Value"), will be determined by the administrative agent, based on the valuation of the Company's investments provided by the Company itself or by third parties appointed by the Company and under the responsibility of the Board of Directors in the Company's reference currency (as determined in the Memorandum) on each Valuation Day as further defined in the Memorandum.

In determining the Net Asset Value, income and expenditure are treated as accruing daily.

The Valuation of the Company's assets and liabilities shall be determined in accordance with generally accepted valuation principles in compliance with article 5(3) of the law dated 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as such law has been or may be amended from time to time:

The Central Administration agent under the responsibility of the Board of Directors shall determine and calculate the NAV in EURO as at 31st of December of each year.

The NAV consists of the fair value of the assets less consolidated liabilities.

The Auditor monitors the calculation of the Asset Value at the end of the financial year.

(i) The Evaluation of the net assets:

The Company's assets shall include:

- (1) Cash at hand on deposit, including interest accrued and not paid.
- (2) All shares, debt securities, subscription rights, guarantees, and other securities, financial instruments and similar assets held or contracted for and by the Company (it being understood that the Board may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights);
- (3) All dividends and cash distributions that may be received by the Company provided that information regarding same is reasonably available to the Company;
- (4) All interest due but not yet received and all interest yielded up to the Valuation Day by securities owned by the Company; unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- (5) The cash value of future contracts and put and call option contracts in which the SICAR holds an open position; and
- (6) All other assets of whatever nature, including prepaid expenses and capitalized expenses, if any.

The Company's liabilities shall include:

- (7) All borrowings, bills matured and accounts due;

(8) All capitalized interest on the borrowings of the SICAR (including cumulative expenses incurred by these borrowings);

(9) All commitments agreed or due (including without limitation, administrative liabilities, management fees, advisory fees including performance fees and the depositary bank charges as they fall due);

(10) All liabilities known, whether matured or not, including all matured contractual obligations that involve payments in cash or in kind including the amount of dividends declared by the Company but not yet paid;

(11) All reserves for future taxes, which are certain or probable to occur and that can be measured with reasonable accuracy, based on revenue or capital on the Valuation Day, determined at one time or another by the Company and other reserves authorized or approved by the Board, as well as all amounts the Board may consider as an allocation for the contingent debts of the Company;

(12) All other commitments of the Company of any kind whatsoever conforming with generally approved accounting practice. For the purpose of estimating the amounts of such commitments the Company shall take into account all of its payable expenses. For the purpose of estimating the amount of such liabilities, the Company may factor in any regular or recurrent administrative and other expenses on the basis of an estimate for the year or any other period by dividing the amount in proportion to the fractions of such period.

The value of the assets of the SICAR shall be determined as follows:

(13) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(14) Holdings in affiliated undertakings (Company's wholly owned subsidiary) will be determined based on the future cash flows of the underlying SPVs which will be discounted with an appropriate WACC. Such Future cash flows are those of the financial plan at purchase except in case of durable changes plus cash position and short term cash planning adjustments: In any case, such valuation will be made in accordance with generally accepted valuation principles and procedures, in each case based on generally accepted practices (where applicable) and updated guidelines set out by the European Venture Capital Association ("EVCA")

(15) Any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market shall be valued on the basis of the last known price, unless such price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its foreseeable realization value estimated by the Board with prudence and good faith;

(16) The value of any other assets of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

In the event it is impossible or inadequate to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to extraordinary circumstances or events, the Board, exercising prudence and acting in good faith, is entitled to use other generally recognized valuation principles in order to reach what it believes to be a fair evaluation in the circumstances provided that such valuation principles are applied on a consistent basis.

Art. 13. Suspension of the Determination of the Net Asset Value

The Board may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value if such a suspension is justified in the interests of the Shareholders or is necessary in the case of exceptional circumstances or events in the interest of the Shareholders.

Without limitation to the generality of the above, the Board may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value in the following circumstances:

(17) During the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

(18) During any breakdown occurred in the means of information or calculation normally employed in determining the price or value of any of the investments;

(19) When, for any other reason, the prices of any investments owned by the Company cannot be promptly or accurately ascertained.

Any Shareholder having asked to be informed of the Net Asset Value will be informed of any such suspension if, in the opinion of the Board, it is likely to exceed eight days.

It is prohibited to issue or redeem Shares during the suspension period. The Shareholders must be informed of any suspension of the calculation of the Net Asset Value by the Board if such suspension is to exceed 10 days, according to the methods determined by the Board.

Art. 14. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members, who need not to be Shareholders of the Company.

They shall be elected for a term not exceeding six years. The Directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders; the latter shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 15. Board Meetings. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who need not be a Director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another Director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be Directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by the present articles of incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax, electronic mails or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

The board of directors may decide upon any distribution of interim dividends without any limitation.

Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax, electronic mails or any other similar means of communication another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors, or any other number of Directors that the Board of Directors may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by any two Directors. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the numbers of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings; each Director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax, electronic mails or any other similar means of communication.

Art. 16. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 17. Signatory Authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of two Directors or by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 18. Investment Advisor. The Company shall enter into an advisory services agreement (the «Investment Advisory Agreement») with an investment advisor, which shall notably supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment objective and strategy as described in the Memorandum.

Art. 19. Conflict of Interests. Prospective investors should note that the Investment Advisor, the Custodian and their respective affiliates, directors, officers and shareholders (collectively the "Parties") may be involved in other financial, investment and professional activities which may cause conflicts of interest in their relationships with the management and administration of the Company.

The following considerations are given on a non-exhaustive basis.

Conflicts of interest may specifically arise as the initiator may be co owner or sole owner of the SPVs which will be acquired and recommended by the same party or employees or board members of such party.

The conflicts of interest is limited by the fact that technical and legal due diligence made by independent consultants on contemplated acquisition will be available to take the decision. These conflicts of interests are further mitigated by the fact that the project selection is based on an objective criterion which is the IRR of 9%. It is anticipated that the auditor will review the model and confirm the IRR of a given project before the transaction takes place.

In the event that any member of the Board of Directors has an interest conflicting with a transaction which exceeds the size of 3 million EUR, that member must make such interest known to the Board of Directors and cause a record of his/her statement to be included in the minutes of the meeting. This member must not deliberate or vote upon any such transaction. Any such transaction must be specifically reported at the board before any other resolution is put to a vote. Such abstention from voting shall not be counted. The Investment Advisor shall act in the best interests of the Company.

The Custodian, in carrying out its role as custodian of the Company, must act solely in the interest of the Shareholders.

No Shareholders will be required or expected to disclose or make available to the Company investment opportunities it may pursue for its own account or in the capacity of a shareholder or manager or advisor of any other companies, including investment opportunities suitable to or under consideration by the Company.

In the course of their regular business activities, Shareholders may possess, or come into possession of, information directly relevant to investment decisions of the Company and of the Investment Advisor. No such Shareholders will be required or expected to disclose or otherwise reveal any such information to third parties, including the Company and the Investment Advisor.

Art. 20. Indemnification of Directors. The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a Shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 21. Depositary. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements of the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as such law has been or may be amended from time to time.

In compliance with usual bank practices, the Depositary may under its responsibility and in good faith, entrust part or all of the assets that are placed under its custody to other banking institutions or financial intermediaries. The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the depositary, which will fulfill the obligations and duties provided for by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as such law has been or may be amended from time to time.

If the Depositary desires to withdraw, the Company shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders and Unit holders of the Company.

The Company may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

- a) in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders and Unit holders of the Company;
- b) where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;
- c) where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

Art. 22. Administrative Agent. The Company will appoint an administrative agent (the «Administrative Agent») responsible for all administrative duties required by Luxembourg law, and in particular for the book-keeping and calculation of the Net Asset Value of the Securities which will be based on the valuation of the Company's investments provided by the Company itself or by third parties appointed by the Company. In addition, the Administrative Agent is responsible for all and any secretarial and administrative tasks, for handling the processing of subscription for - and redemption of - Securities, and accepting transfers of funds, for the safe keeping of the register of Shareholders and Unit holders and the corporate documents of the Company, providing the administrative support for the meetings of the Board of Directors,

providing and supervising the mailing of statements, reports, notices and other documents to the Shareholders and the Unit holders. The administrative Agent will further be responsible for controlling that Shareholders and Unit holders are Eligible Investors within the meaning of article 2 of the law dated 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as such law has been or may be amended from time to time.

Art. 23. General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual general meeting of the Shareholders of the Company will be held each year on the 15th of June of in Luxembourg at 11.00 a.m. (Luxembourg time) in Luxembourg, either at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered shares. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting.

The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and the present articles of incorporation.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a Director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present articles of incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the Share capital and if such a quorum is not obtained at a first meeting there shall be no quorum requirement at the adjourned meeting and (ii) there should be an approval of 2/3 of the Shareholders present or represented at any meeting.

Any resolution regarding the fact that the Company is governed by the law of 15 June 2004 may only be authorised if the shareholders unanimously vote in favor of such resolution.

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 25. Annual Report. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the financial year concerned.

Art. 26. Distributions. The rights to distributions, including interim distributions and distributions in kind, are determined by the Board of Directors and further described in the Memorandum.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in a manner required for the modification of the present articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, whether natural persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers.

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as such laws have been or may be amended from time to time.

Art. 29. Definitions. Except as otherwise defined or as the context may otherwise require, capitalized words and expressions should have the meanings set below or as referred in the definition of the Memorandum

«Articles» - The articles of incorporation of the Company.

«Shares» - Shares issued by the Company and which may be subscribed by any Eligible Investor.

«Board of Directors» - The Board of Directors of the Company.

«Business Day» - A day on which banks are generally open for business in Luxembourg.

«Company» - Green Wave Fund SICAR S.A. is organized as a société anonyme and registered as a société d'investissement en capital à risque in Luxembourg.

«Connected Persons» - Employees, representatives and other persons approved as holders of Shares by the Investment Advisor. Connected persons must be qualified as Eligible Investors.

«Directors» - The members of the Board of Directors of the Company.

«Investment Advisor» - The Investment Advisor of the Company, Enfinity NV.

«Memorandum» - The private placement memorandum of the Company as amended from time to time.

«Net Asset Value» - The net asset value per Share as determined pursuant to the section «Net Asset Value».

«Portfolio Company» - Any company in which the Company has made an investment.

«Reference Currency» - The currency of calculation of the Net Asset Value as determined under the section «Net Asset Value».

«Shareholder» - Any registered holder of Shares.

«Well-Informed Investors» - means institutional investors, professional investors as well all those who have declared in writing their status as an experienced investor and who (i) invest at least EUR 125.000 (one hundred and twenty-five thousand euro) in the SICAR or (ii) benefit from an assessment by a credit establishment within the meaning of the Directive 2006/48/EC, an investment company within the meaning of the Directive 2004/39/EC, or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying their expertise, their experience and their understanding to appreciate in an adequate manner investments in risk capital.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
ZIMMER & PARTNERS S.A. pre-qualified	31 Shares

Upon incorporation, the Shares were fully paid-up, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2012.
- 2) The first general annual meeting of Shareholders shall be held in 2013.
- 3) The first annual report of the Company will be dated December 31, 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two hundred five hundred Euro (EUR 2,500.-)

General meeting of Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder has resolved that:

I. The following are elected as Directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as of December 31, 2012.

Members:

1. Mr Hans De Backer, Born 15 April 1964 in Zottegem (B), Independent Management Consultant, residing at Clos des Coquelicots, 5, B-1640 Rhode Saint Genèse.

2. Mr Steven De Tollenaere, Born 1 April 1969 in Gent (B), Director of company, residing professionally at 188, Henri Lebbestraat, B-8790 Waregem

3. Mr Claude Zimmer, Born 18 July 1956 in Luxembourg (L), master in economics, Licensed in law, residing professionally at 42-44 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

II. The registered office of the Company shall be at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

III. The independent auditor for the Company shall be PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 65.477.

The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of December 31, 2012.

IV. The depositary shall be ING Luxembourg S.A., 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507,

ici représentée par Monsieur Stéphane ALLART, tax director, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller,

agissant en sa qualité d'administrateur de ladite société et en tant que mandataire de l'administrateur Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 juin 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les Statuts d'une société anonyme (S.A) qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'elle déclare constituer comme suit:

Les termes précédés d'une majuscule tels qu'utilisés dans les présents Statuts auront la même signification que dans le Mémoire, sauf si le contexte en dispose autrement.

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après créée (les "Actions"), une société en la forme d'une société anonyme (S.A.) à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de Green Wave Fund SICAR S.A. (la "Société").

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'Investissement en capital à risque, telle qu'elle a été ou peut être modifiée.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'administration"), des filiales, succursales, ou bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration.

Au cas où le Conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société, il peut être décidé de transférer le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée limitée de sept (7) ans à partir de la date de constitution, durée qui peut être prolongée de deux périodes additionnelles de un an chacune par décision de l'Assemblée Générale sous réserve des conditions de quorum et de majorité nécessaires pour la modification des statuts

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque au sens le plus large de l'article 1 de la Loi du 15 juin 2004, relative à la Société d'Investissement en capital à risque, telle qu'elle a été ou peut être modifiée.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose dans tout autre actif autorisé par la Loi du 15 juin 2004 et compatible avec son objet.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large de la Loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'Investissement en capital à risque, telle qu'elle a été ou peut être modifiée.

Art. 5. Détermination des objectifs et Politiques d'investissement. Le Conseil d'administration établira les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que le mode de conduite de la gestion et des affaires de la Société dans ce cadre, conformément aux dispositions du Mémoire et aux lois et règlements applicables.

Art. 6. Capital social.

(a) La capital de la Société est représenté par des Actions sans mention de valeur et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts. Le capital minimum de la Société,

qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la législation luxembourgeoise, est d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

(b) La Société est constituée avec un capital social souscrit de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en trente-et-un (31) Actions sans mention de valeur. Les Actions ont été entièrement libérées lors de la constitution.

Art. 7. Actions.

(a) Les Actions sont réservées à des Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'Investissement en capital à risque, telle qu'elle a été ou peut être modifiée.

(b) Toutes les Actions seront émises sous la forme nominative.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions nominatives établit son droit de propriété sur lesdites Actions nominatives. Des certificats nominatifs pourront être émis à la discrétion du Conseil d'administration.

Toutes les Actions émises par la Société seront inscrites dans le registre des Actions (le "Registre") qui sera conservé par la Société ou par une personne désignée à cet effet par la Société, sous sa seule responsabilité. Le Registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre des Actions détenues par l'Actionnaire visé ainsi que le montant libéré au titre de chaque Action et ses coordonnées bancaires. Sauf instruction contraire reçue par la Société, la Société pourra considérer l'information apparaissant sur le Registre comme correcte et à jour et elle pourra notamment utiliser l'adresse figurant au Registre pour l'envoi d'avis ou autres annonces. La Société pourra de la même manière utiliser les coordonnées bancaires du Registre pour procéder à des paiements.

(c) Les transferts d'Actions s'effectueront par inscription du transfert dans le Registre par la délivrance à la Société du formulaire de transfert et de tout autre document de transfert satisfaisant pour la Société, accompagnés, le cas échéant, des certificats d'Actions émis.

(d) Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales et conféreront des droits proportionnels à la fraction d'Action ainsi représentée, mais sans donner aucun droit de vote sauf dans la mesure où leur nombre est tel qu'il représente une Action entière, auquel cas ces fractions conféreront un droit de vote.

(e) Chaque Action donne droit à une voix lors de chaque assemblée des Actionnaires.

(f) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Action(s) est/sont détenue(s) conjointement ou si elle(s) est/sont revendiquée(s) par plus d'une personne, toutes les personnes invoquant la propriété de cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter l'/les Action(s) à l'égard de la Société. En l'absence d'une telle désignation, tous les droits attachés à/aux (l') Action(s) seront suspendus.

Le Conseil d'administration peut déléguer à tout Administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou autre agent autorisé le pouvoir d'accepter les souscriptions pour de nouvelles Actions ou Parts Bénéficiaires, d'en recevoir le paiement et de les délivrer.

Art. 8. Vente des Actions. La vente des Actions est réservée à des Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la loi sur la SICAR et la Société n'émettra ou ne donnera aucun effet à tout transfert d'Actions à un investisseur qui ne pourrait être considéré comme Investisseur Averti au sens de l'article 2 de la loi sur la SICAR.

La Société peut, à sa seule discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription d'Actions jusqu'à la date à laquelle elle aura reçu des preuves suffisantes sur la qualification de l'investisseur comme Investisseur Averti au sens de l'article 2 de la loi sur la SICAR. S'il s'avère à un moment quelconque qu'un détenteur d'Actions n'est pas un Investisseur Averti au sens de l'article 2 de la loi sur la SICAR, la Société pourra, à sa seule discrétion, procéder au rachat des Actions concernées conformément aux dispositions de l'article 10 «Rachat et Achat d'Actions» ci-dessous et notifiera l'Actionnaire concerné d'un tel rachat.

Art. 9. Emission d'Actions. Les investisseurs auront la possibilité de souscrire aux Actions de la SICAR comme expliqué dans le Mémoire.

Art. 10. Rachat et Achat d'Actions. La Société est une société d'investissements de type fermé, ce qui signifie, qu'elle ne procédera pas au rachat de ses actions à la demande unilatérale des actionnaires.

Les Actionnaires sont autorisés à avoir leurs actions rachetées ou à les céder durant la période prévue à cet effet et aux conditions décrites ci-après.

Chaque année, une période de rachat aura lieu pendant 10 jours à partir de la date de notification de la convocation à l'assemblée générale des actionnaires. Le rachat sera matérialisé par l'achat par la SICAR des Actions offertes pour le rachat. Le prix payé pour chaque Action sera égal à 97% de la VNI calculée au 31 décembre de l'année qui précède diminué du montant de la distribution décidée lors de l'assemblée générale approuvant les résultats de l'année clôturée (Le «Prix de Rachat»).

Le Rachat sera seulement accepté si la SICAR dispose de liquidités suffisantes à cette fin. Dans la mesure où la SICAR n'a pas suffisamment de liquidités disponibles, l'achat par la Société se fera au pro rata du montant disponible. Le Montant Disponible pour le rachat se définit comme les avoirs en banque diminué du montant de la distribution et du coupon de l'année et de la Réserve de Liquidités mais augmenté du montant du produit de la vente des Actions.

Les investisseurs intéressés auront la possibilité d'acquérir les actions rachetées par la SICAR durant une période de 20 jours calendrier à partir de la date de notification de la convocation à l'assemblée générale des actionnaires. Le prix auquel les Actions seront vendues sera égal à 102% de la VNI calculée au 31 décembre de l'année qui précède diminué de la distribution décidée lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de l'année clôturée (le «Prix d'Achat»). Aucune nouvelle Action ne sera émise; les achats seront uniquement possibles dans la limite des actions proposées pour le rachat

La date d'effet pour le rachat et la vente sera le 15 juillet au plus tard ou le jour ouvrable suivant si le 15 juillet n'était pas un jour ouvrable.

Art. 11. Politique de Distribution. Chaque année, l'assemblée générale des Actionnaires décidera, sur proposition du Conseil d'Administration, de l'utilisation du solde des fonds disponibles de la Société en relation avec les Actions émises. Les fonds de la Société peuvent être soit distribués en numéraire, sur base des Comptes Annuels de la Société établis au dernier jour de l'exercice social précédent, soit reportés partiellement ou totalement.

L'intention du Conseil d'Administration est de proposer une distribution suivant la hiérarchie suivante et à concurrence des liquidités disponibles.

1. Distribution Minimum aux Investisseurs: 5 % des Montants Investis
2. Réserve de liquidités: 6% des Montants Investis lors de la première année d'existence de la SICAR et 2% des Montants Investis les années suivantes
3. Coupon Minimum sur le Prêt: 5% sur le montant non encore remboursé (y compris les intérêts éventuellement capitalisés)
4. Distribution Complémentaire aux Investisseurs: 1% sur les Montants Investis
5. Coupon Complémentaire sur le Prêt: 1% sur le montant non encore remboursé (y compris les intérêts éventuellement capitalisés)
6. Un Incentive Management fee pour l'Investment Adviser: 0,5% des Montants Investis. L'incentive Management fee sera uniquement payé si tous les versements précédents dans la hiérarchie ont été effectués dans leur intégralité et si la Valeur Actualisée des SPV est supérieure à leur prix d'acquisition total.
7. Réserve pour des rachats nets d'Actions
8. Distribution de l'Excédent aux investisseurs pour autant que la Réserve pour le Rachat Net d'Actions n'ait pas été complètement utilisée.

Il est anticipé que la distribution annuelle envers les investisseurs soient d'au moins 5% des Montants Investis sous réserve que la Société dispose de liquidités suffisantes pour une telle distribution. En outre, la distribution de la Société pourrait inclure une distribution de capital pour autant qu'après une telle distribution, la Valeur Nette d'Inventaire de la Société soit supérieure à EUR 1.000.000 (un million d'euro).

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire par Action (La "VNI") sera déterminée par l'Administration Centrale sur base de l'évaluation des investissements de la Société fournie par la Société elle-même ou par une partie tierce désignée par la Société et sous la responsabilité du Conseil d'Administration dans la devise de référence de la Société (telle que déterminée dans le Memorandum) à chaque date d'évaluation telle que plus amplement définie dans le Memorandum.

Dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, les revenus et les charges seront traités sur une base accrue journalière.

La Valeur des actifs et passifs de la Société sera déterminée en fonction des règles d'évaluation généralement admises en accord avec l'article 5(3) de la loi du 15 juin 2004 relative aux Sociétés d'investissement en capital à risque telle que modifiée par la suite.

L'administration centrale sous la responsabilité du Conseil d'Administration déterminera et calculera la VNI en EURO au 31 décembre de chaque année.

La VNI consistera en la valeur de marché des actifs réduite des dettes consolidées.

Le réviseur d'entreprises agréé auditera le calcul de la VNI à la fin de chaque année financière.

L'Évaluation de l'actif net:

Les actifs de la Société comprendront:

- (1) Les comptes à vue et à terme y compris les intérêts accrus et non payé;
- (2) Toutes les actions, titres de créance, droits de souscription, garanties et autres titres, instruments financiers et actifs similaires détenus ou contractés par ou au nom de la Société (étant entendu que le Conseil d'Administration peut ajuster l'évaluation afin de tenir compte des fluctuations des valeurs de marché des titres en raison de pratiques de trading telles que les cotations hors dividendes ou hors droits);
- (3) Tout dividende ou distribution de liquidités qui pourrait être reçu par la Société pour autant que l'information sur un tel dividende ou une telle distribution soit raisonnablement disponible pour la Société;
- (4) Tout intérêt dû mais non reçu et tout intérêt réévalué à la Date d'Évaluation par titre détenu par la Société, à moins que cet intérêt ne soit déjà inclus dans le montant principal du titre en question;

(5) La valeur en liquidités des contrats futurs et des contrats d'options d'achat et de vente dans lesquels la SICAR a une position ouverte;

(6) Tout autre actif, peu importe leur nature, en ce compris les charges constatées d'avance et les frais capitalisés si applicables;

Les dettes de la Société comprendront:

(7) Tout Emprunt, factures reçues ou acomptes dus;

(8) Tout intérêt capitalisé sur les emprunts de la SICAR (y inclus les dépenses cumulées inhérentes à ces emprunts);

(9) Tout engagement concédé ou dû (y compris mais non limité, les charges administratives, les management fees, les advisory fees comprenant les performance fees et les frais de banque dépositaire lorsqu'ils sont dus);

(10) Toute dette connue, à maturité ou non, y compris toutes les obligations contractuelles qui impliquent un paiement en numéraire ou en nature et notamment les dividendes déclarés par la Société mais non encore payé;

(11) Toute provision pour impôt, dont la survenance est certaine ou probable et qui peut être mesurée avec un certain degré de précision, sur base des revenus ou du capital à la date d'Évaluation, déterminée à un moment donné par la Société et toute autre réserve ou provision autorisée ou approuvée par le Conseil d'Administration ainsi que tout autre montant que le Conseil d'Administration considérerait comme allocation pour une dette subordonnée de la Société;

(12) Tout autre engagement de la Société et ce, peu importe la nature déterminé suivant les règles généralement acceptées dans la pratique comptable. Aux fins d'évaluation de tels engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses dues. Afin d'évaluer le montant de telles dettes, la Société peut fractionner toute dépense administrative récurrente ou régulière ainsi que toute autre dépense sur base d'une estimation pour l'année ou toute autre période en divisant le montant proportionnellement à la fraction correspondante à la période concernée.

La valeur des actifs de la SICAR sera déterminée comme suit:

(13) La valeur de tout compte à vue ou à terme, facture et notes d'honoraires et acomptes à recevoir, charges constatées d'avance, des dividendes en numéraire et tout intérêt déclaré ou accru mais non échu sera considérée pour son montant intégral, à moins qu'il ne soit peu probable de le recevoir, auquel cas la valeur prendra en considération une décote telle que jugée appropriée par le Conseil d'Administration en fonction du cas d'espèces afin de refléter la valeur réelle;

(14) Les participations dans les filiales seront évaluées sur base des cashs flows futurs des SPVs sous jacentes qui seront actualisés avec un WACC approprié. Les cashs flows futurs sont ceux du plan financier déterminé lors de l'achat, à l'exception de changement durable plus les positions des liquidités et les ajustement en fonction des prévisions de liquidités. En tout état de cause, ces évaluations seront réalisées en conformité avec les principes d'évaluation et les procédures généralement admises, basées à chaque fois sur les pratiques généralement admises (si applicables) et les directives définies par l'European Venture Capital Association ("EVCA")

(15) Toute valeur mobilière et tout autre instrument du marché monétaire négocié ou listé sur une bourse de valeur ou tout autre marché organisé sera évalué sur base du dernier prix connu, à moins qu'un tel prix ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur d'un tel actif sera déterminée sur base de sa valeur probable de réalisation par le Conseil d'Administration avec prudence et bonne foi.

(16) La valeur de tout autre actif de la Société sera déterminée sur base du prix d'acquisition de celui-ci y inclus tout frais et dépense directement liés avec une telle acquisition ou, si le prix d'acquisition n'est pas représentatif, sur la valeur estimée de réalisation future déterminée de manière prudente et de bonne foi.

(17) Dans la mesure où il est impossible ou inapproprié de réaliser une évaluation suivant les règles décrites ci-dessus en raison de circonstances ou événements exceptionnels, le Conseil d'Administration, exerçant de manière prudente et en agissant de bonne foi, est autorisé à recourir à d'autres principes d'évaluation généralement admis afin d'arriver à ce qu'il estime être une évaluation correcte dans de telles circonstances et ce, pour autant que ces principes d'évaluations soient appliqués d'une manière consistante.

Art. 13. Suspension de la Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire. Le Conseil d'administration pourra suspendre temporairement la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire si tel est dans l'intérêt des actionnaires ou si des circonstances ou événements exceptionnels le requièrent dans l'intérêt des actionnaires.

Sans préjudice de l'application du principe général ci-dessus, le conseil d'administration peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire dans les circonstances suivantes:

- pendant toute période au cours de laquelle il existe une situation d'urgence et de laquelle résulte que la disposition relative à l'évaluation précise des actifs de la Société est impossible;

- lorsque les techniques d'information ou de calculs normalement employées pour déterminer la valeur des investissements sont hors d'usage,

- lorsque, pour une raison quelconque, les prix des investissements détenus par la Société ne peuvent être déterminés rapidement ou précisément;

Les actionnaires qui ont demandé à être informés sur la Valeur Nette d'Inventaire seront avisés d'une telle suspension si le conseil d'administration estime que la suspension est susceptible de dépasser 8 jours.

Il est interdit d'émettre ou de vendre des actions pendant la période d'une suspension temporaire. Les actionnaires doivent être informés de toute suspension temporaire de la Valeur Nette d'Inventaire par le conseil d'administration pour autant que pareille suspension dépasse une période de 10 jours conformément à la procédure déterminée par le conseil d'administration

Art. 14. Administrateurs. La Société sera gérée par un Conseil d'administration qui sera en permanence composé d'au moins trois membres, qui ne devront pas nécessairement être Actionnaires de la Société.

Ils seront élus pour une période n'excédant pas six ans. Les Administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale des Actionnaires, laquelle devra déterminer le nombre des Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Tout Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires procédera à l'élection définitive lors de la prochaine assemblée.

Art. 15. Réunions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres. Il pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ainsi que des assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'administration et les assemblées des Actionnaires. En son absence, l'assemblée générale des Actionnaires ou le Conseil d'administration désignera à la majorité un autre Administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de telles assemblées.

Le Conseil d'administration peut également désigner des fondés de pouvoirs, y compris un directeur général et des vice-directeurs généraux ainsi que tout autre fondé de pouvoirs qu'il jugera utiles au bon fonctionnement des activités et de la gestion de la Société. De telles nominations pourront être révoquées par le Conseil d'administration à tout moment. Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société. Sauf mention contraire dans les présents Statuts, les fondés de pouvoirs auront les droits et les devoirs que leur assignera le Conseil d'administration. Une convocation écrite à toute réunion du Conseil d'administration sera donnée à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Administrateur par écrit, par télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et dans un lieu déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider sans restriction de la distribution de dividendes intérimaires.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit, par télégramme, par télex, par télécopieur, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire un autre Administrateur comme son représentant. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur seule signature individuelle, à moins d'y avoir été autorisés par une résolution du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des Administrateurs sont présents ou représentés ou tout autre nombre d'Administrateurs tel que défini par le Conseil d'administration.

Les résolutions du Conseil d'administration seront enregistrées dans des minutes signées par le président de la réunion ou par deux Administrateurs. Des copies des extraits de ces minutes destinées à être produites dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux Administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes pour ou contre une résolution, le président de la réunion disposera d'un vote prépondérant.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion des Administrateurs. Chaque Administrateur doit approuver une telle résolution par écrit, par télégramme, par télex, par télécopieur, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte de disposition et d'administration qui rentre dans l'objet social de la Société.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'administration.

Art. 17. Pouvoirs de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration.

Art. 18. Investment Adviser. Le Conseil d'administration peut conclure un advisory services agreement (the Investment Advisory Agreement) avec un conseiller en investissement, qui fournira à la Société des recommandations et des conseils au regard des objectifs d'investissement et de la stratégie de la Société, tels que décrits dans le Mémoire.

Art. 19. Conflits d'intérêts. Les investisseurs potentiels doivent savoir que L'Investment Adviser, le Dépositaire et leurs sociétés affiliées respectives, directeurs, administrateurs, employés et actionnaires (ensemble dénommés les «Parties») peuvent être impliqués dans d'autres transactions financières, investissements ou activités professionnelles qui sont susceptibles de conduire à une situation de conflit d'intérêts dans le cadre de leurs relations avec la gestion et l'administration de la Société.

Les considérations suivantes sont données à titre d'exemple et de manière non exhaustive:

Des conflits d'intérêts peuvent naître du fait que l'Initiateur du projet soit également le propriétaire ou copropriétaire d'un SPV à acquérir ou recommandé par lui-même, un des ses employés ou membre de son conseil d'administration.

Les conflits d'intérêts sont limités par le fait que les due diligences techniques et légales réalisées par des consultants indépendants seront disponibles afin de prendre une décision. Ces conflits d'intérêts sont en outre limités par le fait que la sélection des projets est basée sur un critère objectif, à savoir un IRR de 9%. Il est prévu qu'un réviseur d'entreprises agréé revoit le modèle et confirme l'IRR d'un projet donné avant toute finalisation de la transaction.

Dans l'hypothèse où un membre du Conseil d'administration a un conflit d'intérêt avec une transaction qui dépasse le montant de 3 millions EUR, cette personne doit en informer le conseil d'administration et celui-ci devra mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Ce membre ne pourra ni délibérer ni voter au sujet d'une telle transaction. Une telle transaction devra obligatoirement être rapportée avant que toute résolution soit portée au vote. Pareille abstention au vote ne sera pas prise en considération. L'Investment Adviser devra agir dans l'intérêt supérieur de la Société.

Le dépositaire en exerçant son rôle de dépositaire de la Société, devra agir dans le seul intérêt des actionnaires.

Il ne peut être demandé ou attendu d'aucun actionnaire de révéler ou d'informer la Société des opportunités d'investissement qu'il peut suivre pour son intérêt personnel ou dans sa fonction d'actionnaire, de directeur ou conseiller de toute autre société, y inclus les opportunités d'investissements acceptables ou considérée par la Société.

Dans le cadre de leurs activités usuelles, les actionnaires peuvent détenir ou recevoir des informations en lien étroit avec des décisions d'investissements de la Société et de l'Investment Adviser. Dans ces hypothèses, aucun actionnaire ne pourra être contraint de révéler une telle information à une partie tierce y compris la Société et l'Investment Adviser.

Art. 20. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et Administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'Administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande la Société, administrateur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la Société est créditrice ou actionnaire et par laquelle il ne serait pas en droit d'être indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration. En cas d'arrangement extrajudiciaire une telle indemnisation ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'Administrateur ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ces devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir.

Art. 21. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues par la Loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'Investissement en capital à risque, telle qu'elle a été ou peut être modifiée.

Conformément aux pratiques bancaires habituelles, le Dépositaire peut, sous sa responsabilité et en toute bonne foi, déposer auprès d'autres établissements bancaires ou intermédiaires financiers, tout ou partie des avoirs qui lui ont été confiés. Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'Investissement en capital à risque, telle qu'elle a été ou peut être modifiée.

Si le Dépositaire désire se retirer, la Société s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des Actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires de la Société.

La Société peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des Actionnaires ou Détenteurs de Parts Bénéficiaires de la Société;

b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;

c) lorsque l'Autorité de Surveillance Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 22. Agent administratif. La Société désignera un Agent administratif (l'Agent administratif) qui sera chargé de toutes les tâches administratives requises en vertu de la loi luxembourgeoise et notamment la tenue des livres comptables et le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Titres qui sera basé sur l'évaluation des investissements de chaque Compartiment, laquelle évaluation sera fournie par la Société ou par des tiers nommés à cet effet par la Société. De plus, l'Agent administratif est responsable de toutes les tâches de secrétariat et d'administration, le traitement des opérations de souscription et de rachat des Titres, l'acceptation des transferts de fonds, la conservation du Registre des Actionnaires et du Registre des détenteurs de Parts Bénéficiaires autant que des documents sociaux de la Société, la fourniture de support administratif pour la tenue des réunions du Conseil d'administration, l'envoi et sa surveillance, de relevés, rapports, avis et autres documents destinés aux Actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires. L'Agent administratif sera en outre chargé de s'assurer que les Actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires sont bien des Investisseurs éligibles au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'Investissement en capital à risque, telle qu'elle a été ou peut être modifiée.

Art. 23. Assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Les assemblées générales des Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'administration.

Une assemblée peut également être convoquée à la demande d'Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire se tiendra chaque année le 15 juin à 11.00 heures (CET) à Luxembourg soit au siège social soit à un endroit spécifié dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, l'assemblée générale ordinaire se tiendra le premier Jour Ouvré suivant.

D'autres assemblées d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les Actionnaires se réuniront à la suite d'un avis de convocation énonçant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant l'assemblée, à chaque Actionnaire à son adresse portée au registre des actions nominatives. La distribution d'un tel avis aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'administration sauf si l'assemblée est appelée à la demande écrite d'Actionnaires auquel cas le Conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Chaque fois que tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les Actionnaires afin d'assister aux assemblées d'Actionnaires.

Les affaires soumises aux délibérations des assemblées d'Actionnaires devront se limiter aux points de l'ordre du jour (qui contiendra toutes les questions prévues par la loi) ainsi qu'aux matières y afférentes.

Chaque Action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être Administrateur de la Société en lui conférant un pouvoir écrit.

Sauf indication contraire, légale ou statutaire, les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votant.

Les résolutions prises par des assemblées d'Actionnaires visant à modifier les présents Statuts devront réunir (i) un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du capital social et si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, alors il n'y aura aucune exigence de quorum lors de l'assemblée ajournée et (ii) une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Toute résolution en rapport avec le fait que la société est gouvernée par la loi du 15 juin 2004 ne peut être prise qu'à l'unanimité des actionnaires.

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 25. Rapport annuel. La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

Art. 26. Distributions. Les droits aux distributions, y compris les distributions intermédiaires et les distributions en nature, payables par la Société en relation avec les Actions et les Parts Bénéficiaires, sont déterminés par le Conseil d'administration, sous réserve de réinvestissements autorisés, et conformément aux dispositions du droit luxembourgeois, et comme plus amplement précisé dans le Memorandum.

Aucune distribution ne pourra être effectuée si, après la déclaration d'une telle distribution, la valeur des actifs de la Société devait tomber sous un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale de la Société statuant dans les conditions de modification des présents statuts.

En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires décidant de cette liquidation et qui décidera de leurs pouvoirs.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 et la Loi du 15 juin 2004, telles que modifiées le cas échéant.

Art. 29. Définitions. Sauf disposition contraire ou si le contexte ne l'exige autrement, les mots avec une majuscule et les expressions devraient avoir la signification définie ci-après ou incluse dans les définitions du Memorandum.

«Articles» - les articles de l'acte constitutive de la Société

«Actions» - Actions émises par la société et souscrites par un Investisseurs Averti.

«Conseil d'Administration» - Le Conseil d'Administration de la Société

«Jour Ouvrable» - Un jour où les banques sont généralement ouvertes dans le cadre de l'activité économique à Luxembourg

«Société» - Green Wave Fund SICAR S.A. organisée sous forme d'une société anonyme et enregistrée en tant que société d'investissement en capital à risque à Luxembourg.

«Personnes Liées» - Employés, représentants et toute autre personne approuvée comme actionnaire par l'Investment Adviser. Les Personnes Liées doivent être qualifiée comme Investisseur Eligible

«Administrateurs» - Les membres du Conseil d'Administration de la Société

«Investment Adviser» - L'Investment Adviser de la Société, Enfinity NV.

«Memorandum» - Le prospectus d'émission privée de la Société tel qu'éventuellement modifié par la suite

«Valeur Nette d'Inventaire» - L'actif net de la Société tel que déterminé suivant l'article relatif à "La Valeur Nette d'Inventaire".

«Portefeuille de Sociétés» - Toute société dans laquelle la Société a réalisé un investissement.

«Devise de référence» - La devise de référence dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée suivant l'article relatif à "La Valeur Nette d'Inventaire".

«Investisseurs Avertis» - signifie l'investisseur institutionnel, l'investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et qui (i) investit un minimum de 125.000 euros (cent vingt-cinq mille euros) dans la SICAR, ou (ii) bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CEE, une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CEE ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

Souscription et Paiement

Le capital social a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites
ZIMMER & PARTNERS S.A., préqualifiée	31 actions

A la constitution les Actions ont été entièrement libérées, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera à la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2013.
- 3) Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2012.

Dépenses

Les dépenses, coûts, frais et charges de quelque nature que ce soit et qui seront mis à charge de la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux mille cinq cents Euros (EUR 2,500.-)

Assemblée générale des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont élues comme Administrateurs pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2012:

Membres du Conseil d'administration:

1. M. Hans De Backer, né le 15 avril 1964 à Zottegem (B), Independent Management Consultant, demeurant à Clos des Coquelicots, 5, B-1640 Rhode Saint Genèse.

2. M. Steven De Tollenaere, né le 1^{er} avril 1969 à Gent (B), directeur de société, demeurant professionnellement à 188, Henri Lebestraat, B-8790 Waregem.

3. M. Claude Zimmer, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, maître en sciences économiques, licencié en droit, demeurant professionnellement à 42-44 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

II. Le siège social de la Société est établi au 42-44 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

III. Le réviseur d'entreprises agréée de la Société est PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat donné au réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

IV. Le dépositaire de la Société est ING Luxembourg S.A., 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ALLART, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 juin 2012. Relation: ECH/2012/994. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012071659/915.

(120102653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2012.

Simile Venture Partners SPF SCA, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patri-moine Familial.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, Place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 169.427.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Simile Venture Partners Ltd, a business company incorporated under the laws of the British Virgin Islands under BVI company number 1716257 (the "General Partner") hereby represented by Mr. Alexandre Quenouille, Attorney at the New York Bar, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 11 June 2012; and

2. Simile SLP Ltd, a business company incorporated under the laws of the British Virgin Islands under BVI company number 1716254 (the "Limited Partner") hereby represented by Mr. Alexandre Quenouille, Attorney at the New York Bar, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 11 June 2012.

The above mentioned proxies, being signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing parties, and the under-signed notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of incorporation of a société en commandite par actions, which they form between themselves.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination and Form.

1.1. There is hereby established among the General Partner in its capacity as unlimited shareholder and general managing partner, the Limited Shareholder and all persons who may become owners of the shares hereafter issued (the "Shareholders") a partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the "Company").

1.2. The Company shall exist under the corporate name of "Simile Venture Partners SPF SCA".

1.3. The Company shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Companies Law"), the law dated 11 May 2007 on private wealth management companies (the "SPF Law") as well as by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

1.4. All documents drafted by the Company and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company, including the words “SPF” and “société en commandite par actions”, as well as the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg trade and companies registry.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by means of a resolution of the General Partner.

2.3. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (the “General Meeting”), deliberating in the manner provided for any amendment to these Articles of Incorporation.

2.4. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

2.5. In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts and (ii) cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

3.2 Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

4.3. The Company shall not terminate in the event of the resignation, removal, dissolution or bankruptcy or insolvency of, or any similar event affecting, the General Partner. The General Meeting may appoint an interim manager, who need not be a Shareholder.

4.4. The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a General Meeting, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Company and in case of a decision to continue the Company’s activities, the appointment of a replacement general partner. The interim manager shall, within fifteen (15) days of his appointment, convene a General Meeting in accordance with these Articles of Incorporation.

4.5. The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of one (1) management share with a par value of one euros (EUR 1.-) and thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) ordinary shares with a par value of one euros (EUR 1.-) each, fully paid up.

5.2. The General Meeting, resolving in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation, may increase the subscribed capital with the consent of the General Partner.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the SPF Law.

6.2 The Shares are issued and shall remain in registered form only. The shares are not represented by a certificate, but a certificate witnessing the registration of a Shareholder in the register of Shareholders and the number of Shares held by it shall be issued by the Company at the request and cost of such Shareholder.

6.3. A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

6.4. The ordinary shares of the Company are freely transferable, subject to any contractual share transfer restrictions and/or pre-emption rights.

6.5. The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Law. Any such repurchase will be considered a distribution in the context of determination of the rights of the holders of ordinary shares and participating management shares and the rules of Article 17 of the Articles of Incorporation shall be applicable thereto.

6.6. The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

III. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1. The Company shall be managed by the General Partner, who shall be the unlimited liable partner (associé gérant commandité) and who shall be personally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

7.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Companies Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board, if any.

7.3 Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

7.4 The General Partner is authorized to delegate its powers and to confer limited mandates for specific businesses to one or several agents, but shall not delegate in a general manner all its powers of management.

7.5 The General Partner shall represent the Company in all legal proceedings both as claimant or defendant. The summons and any other procedural acts are validly issued in the name of the Company.

7.6 The decisions of the General Partner are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 8. Authorized signature.

8.1. The Company shall be bound by the signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine at his discretion.

8.2. No Limited Shareholder shall represent the Company towards third parties.

Art. 9. Supervisory Board.

9.1. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the Supervisory Board).

9.2. The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or under the Articles of Incorporation, exceed the powers of the General Partner.

9.3. The Supervisory Board shall be elected by the General Meeting for a maximum term of six years, which shall be renewable.

9.4. The General Meeting shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

9.5. The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the General Partner.

9.6. Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing whether in original, or by cable, telefax, telegram or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board,

and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting or that they waive the convening formalities, the meeting may be held without prior notice.

9.7. Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing or by cable, whether in original, or by telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

9.8. The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

9.9. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 10. Liability of Shareholders. The owners of ordinary shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company. The General Partner's liability shall be unlimited.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 11. Meetings of Shareholders.

11.1. The General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg laws, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirtieth day of April at 12.00 p.m.. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

11.2. Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

11.3. All general meetings shall be chaired by the General Partner.

Art. 12. Notice - Quorum - Proxies - Majority.

12.1. The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the General Meetings, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

12.2. Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, or by cable, telegram or telex.

12.3. Except as otherwise required by law or by these Articles of Incorporation, resolutions at a General Meeting will be passed by a simple majority of those present and voting.

12.4. The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any General Meeting.

Art. 13. Convening Notice.

13.1. General Meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

13.2. If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 14. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only ratify acts concerning the Company entered into with third parties or amend these Articles of Incorporation with the agreement of the General Partner.

Art. 15. Minutes. The minutes of a General Meeting shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

V. Annual accounts - Allocation of Profits

Art. 16. Accounting Year - Accounts.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and it shall terminate on 31st December of each year.

16.2. The accounts of the Company shall be expressed in Euros (EUR).

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

17.2. The General Partner shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, at its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

17.3. The General Meeting shall approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

17.4. The dividends may be paid in Euros (EUR) or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

17.5. The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the General Meeting with the consent of the General Partner.

18.2. The Shareholders shall, in such case, hold a General Meeting to record the dissolution of the Company and to define all pertinent actions in relation to the liquidation of the Company. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of partners, which shall also determine their powers and their remuneration.

18.3. As set forth under article 4 of these Articles of Incorporation, the withdrawal of the General Partner shall not imply the dissolution of the Company.

Art. 19. Amendments. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a General Meeting, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be governed by Luxembourg laws.

Transitory provisions

(1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2012.

(2) The first annual general meeting shall be held in Luxembourg in 2013.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed to the thirty one thousand and one (31,000.-) shares as follows:

- Simile Venture Partners Ltd:	1 (one) management share; 1 (one) ordinary share
- Simile SLP Ltd:	30,998 (thirty thousand nine hundred ninety eight) ordinary shares

The participating management share and the ordinary shares have been fully paid in by a contribution in cash, so that a paid share capital amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimation of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to one thousand five hundred Euro.

General meeting of partners

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the partners passed, with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three.

2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a term which will expire on the annual general meeting of 2014:

- Mr Tamas Peter Mark, born on 8 June 1981, in Budapest (Hungary), professionally residing at 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

- Mr Gabor Kacsoh, born on 18 June 1974, in Budapest (Hungary), professionally residing at 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg; and

- Mr Pierre de Backer, born on 7 December 1973, in Haine-Saint-Paul (Belgium), professionally residing at 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le onze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Simile Venture Partners Ltd, une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques portant le numéro de registre 1716257 (ci-après l'«Associé-Gérant Commandité»); ici représentée par Monsieur Alexandre Quenouille, avocat au Barreau de New York, demeurant professionnellement au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg-Ville le 11 juin 2012; et

2. Simile SLP Ltd, une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques portant le numéro de registre 1716254 (ci-après l'«Actionnaire Commanditaire»); ici représentée par Monsieur Alexandre Quenouille, nommé ci-avant, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg-Ville le 11 juin 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le détenteur des procurations agissant pour le compte des comparants et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils forment entre eux.

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme.

1.1. Il est formé entre l'Associé-Gérant Commandité en sa capacité d'associé gérant commandité, l'Actionnaire Commanditaire et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après émises (les «Actionnaires»), une société en commandite par actions (la «Société»).

1.2. La Société existe sous la dénomination de «Simile Venture Partners SPF SCA».

1.3. La Société est gouvernée par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (la «Loi SPF»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.4. Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société en ce compris la mention «SPF» et la mention «société en commandite par actions», l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S Luxembourg suivi du numéro sous lequel la société en commandite par actions est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés.

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Le siège social de la Société pourra être transféré au sein de la municipalité de la Ville de Luxembourg par une résolution de l'Associé-Gérant Commandité.

2.3 Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires (l'«Assemblée Générale»), délibérant de la manière requise pour modifier les Statuts.

2.4. La Société peut établir, par décision de l'Associé-Gérant Commandité des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.5. Au cas où l'Associé-Gérant Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet Social.

3.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et

autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

3.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la déchéance des droits civils, incapacité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un de ses Actionnaires.

4.3. La Société ne sera pas dissoute en cas de démission, de retrait, de dissolution ou de faillite ou d'insolvabilité, ou de tout autre événement similaire affectant l'Associé-Gérant Commandité. L'Assemblée Générale pourra nommer un gérant provisoire, qui ne devra pas avoir la qualité d'Actionnaire.

4.4. Le gérant intérimaire pourra prendre les mesures conservatoires et administratives courantes jusqu'à la tenue d'une Assemblée Générale, qui décidera de la poursuite ou de la cessation de l'activité de la Société et dans le cas d'une décision de poursuivre les activités de la Société, de la nomination d'un associé-gérant commandité de remplacement. Le gérant intérimaire convoquera une Assemblée Générale conformément à ces statuts dans les quinze (15) jours de sa nomination.

4.5. Le gérant intérimaire sera responsable uniquement pour l'exécution de son mandat.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et de trente mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (30.999) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, dûment payées.

5.2. L'Assemblée Générale, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts et, avec l'accord de l'Associé-Gérant Commandité, peut augmenter le capital souscrit.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 Les Actions de la Société sont uniquement émises et resteront sous forme nominative. Les actions ne sont pas représentées par un certificat, mais un certificat attestant l'enregistrement de tel Actionnaire dans le registre des actionnaires de la Société et le nombre des Actions détenues par lui sera émis par la Société sur demande et aux frais de cet Actionnaire.

6.3. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre indique le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chaque action, et la cession des actions et les dates de ces cessions.

6.4. Les actions ordinaires de la Société sont librement cessibles, en conformité avec toutes restrictions contractuelles à la cession d'actions et/ou aux droits de préemption.

6.5. La Société est autorisée à racheter ses propres actions endéans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi sur les Sociétés.

Tout rachat sera considéré comme une distribution en ce qui concerne la détermination des droits des détenteurs d'actions ordinaires et d'actions de commandité et en ce qui concerne les règles de l'article 17 des Statuts qui s'y appliquent.

6.6. La Société reconnaît un seul et unique détenteur par Action. En cas de copropriété d'actions ou en cas de constatation de la propriété d'actions, toutes les personnes réclamant un droit sur cette/ces action(s) doivent désigner un mandataire unique pour les représenter ensemble auprès de la Société. Le fait de ne pas nommer de mandataire unique emporte suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion.

7.1 La Société sera administrée par l'Associé-Gérant Commandité, qui sera l'actionnaire-commandité responsable et qui sera personnellement responsable auprès de la Société de toutes les obligations auxquelles la Société ne pourrait faire face sur ses actifs propres.

7.2 L'Associé-Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges possibles pour effectuer tous les actes de gestion et de cession dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi sur les Sociétés ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale ou au Conseil de Surveillance, s'il en a été nommé un.

7.3 Sauf indication expresse contraire, l'Associé-Gérant Commandité disposera de l'autorité complète à sa discrétion pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles pour mettre en oeuvre l'objet de la Société.

7.4 L'Associé-Gérant Commandité est autorisé à déléguer ses pouvoirs et à conférer des mandats limités pour des activités spécifiques à un ou à plusieurs représentants, mais il ne pourra pas déléguer d'une manière générale la totalité de ses pouvoirs de gestion.

7.5 L'Associé-Gérant Commandité représentera la Société dans toute procédure judiciaire en qualité de demandeur ou de défendeur. Les assignations et tous les autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société.

7.6 Les décisions de l'Associé-Gérant Commandité sont enregistrées dans des procès-verbaux ou adoptées par écrit.

Art. 8. Signature autorisée.

8.1. La Société sera liée par la signature de l'Associé-Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes autres personnes à qui pouvoir a été délégué par l'Associé-Gérant Commandité, tel que l'Associé-Gérant Commandité l'aura déterminé à sa discrétion.

8.2. Aucun Actionnaire Commanditaire ne peut représenter la Société à l'égard des tiers.

Art. 9. Conseil de Surveillance.

9.1. Les affaires de la Société et sa situation financière incluant spécialement ses livres et comptes seront surveillés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le «Conseil de Surveillance»).

9.2. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé-Gérant Commandité sur toutes les matières que l'Associé-Gérant Commandité déterminera, et il pourra autoriser les actes de l'Associé-Gérant Commandité qui, selon la loi ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs de l'Associé-Gérant Commandité.

9.3. Le Conseil de Surveillance sera élu par l'Assemblée Générale pour une période maximale de six années, renouvelables.

9.4. L'Assemblée Générale déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

9.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président (nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres) ou par l'Associé-Gérant Commandité.

9.6. Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit jours avant la date fixée pour telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit en original, par câble, télégramme, télex ou téléfax de la part de chaque membre. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des date et place prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés aux réunions du Conseil de Surveillance, et s'ils établissent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion ou s'ils renoncent aux formalités de convocation, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable.

9.7. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre pour le représenter.

9.8. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

9.9. Les décisions peuvent également être prises dans un ou plusieurs documents écrits, signés par tous les membres.

Art. 10. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'actions ordinaires sont seulement responsables jusqu'à concurrence de leur apport fait à la Société.

La responsabilité de l'Associé-Gérant Commandité est illimitée.

IV. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 11. Assemblées Générales.

11.1. L'Assemblée Générale annuelle se réunira, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois

de mai à 12 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la Ville de Luxembourg, l'Assemblée Générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

11.2. D'autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux, dates et heures spécifiées dans les avis de convocation respectifs.

11.3. Toutes les Assemblées Générales sont présidées par l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 12. Délais de convocation - Quorum - Procurations - Majorité.

12.1. Les délais de convocation et les règles de quorum requis par la loi sont applicables en ce qui concerne les Assemblées Générales et en ce qui concerne la conduite de ces Assemblées Générales, à défaut d'indications contraires dans les présents Statuts.

12.2. Chaque action confère une voix à son titulaire. Un Actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale en nommant une autre personne par le biais d'une procuration écrite en original, par télécopie, télégramme ou télex.

12.3. A défaut d'exigences contraires de la loi ou des présents Statuts, les résolutions sont adoptées à l'Assemblée Générale par une majorité simple des personnes présentes et votantes.

12.4. L'Associé-Gérant Commandité peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les Actionnaires pour prendre part au vote à une Assemblée Générale.

Art. 13. Avis de Convocation.

13.1. Les l'Assemblée Générale sont convoquées par l'Associé-Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance par avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la tenue de l'Assemblée Générale à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée dans le livre des Actionnaires.

13.2. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans avis de convocation.

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires. Toute Assemblée Générale régulièrement tenue représentera l'entière des Actionnaires de la Société. Elle peut seulement ratifier des actes faits par la Société avec des tiers ou modifier les Statuts avec l'accord de l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 15. Procès-verbal. Les procès-verbaux de réunion de l'Assemblée Générale seront signés par son président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président, par le président pro tempore.

V. Comptes annuels - Attribution des bénéfices

Art. 16. Année comptable - Comptes sociaux.

16.1. L'exercice social de la Société commencera en date du 1^{er} janvier de chaque année et finira en date du 31 décembre de chaque année.

16.2. Les comptes de la Société seront exprimés en Euros (EUR).

Art. 17. Attribution des bénéfices.

17.1. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il a été prévu à l'article 5 des présents Statuts, et augmenté ou réduit de temps en temps.

17.2. L'Associé-Gérant Commandité déterminera comment sera distribué le restant du bénéfice annuel net et décidera de payer des dividendes de temps en temps, de a manière qu'il pense être au mieux des intérêts de la Société et de la stratégie de la Société.

17.3. L'Assemblée Générale devra approuver la décision de l'Associé-Gérant Commandité de payer des dividendes ainsi que l'attribution du bénéfice proposée par l'Associé-Gérant Commandité.

17.4. Les dividendes sont payables en Euros (EUR) ou en toute autre devise déterminée par l'Associé-Gérant Commandité à tels endroits et moments déterminés par lui.

17.5. L'Associé-Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1. La Société peut être volontairement dissoute par une décision de l'Assemblée Générale avec l'accord de l'Associé-Gérant Commandité.

18.2. Ensuite, en cas de retrait de l'Associé-Gérant Commandité tel que défini à l'article 4 des présents Statuts, le retrait de l'Associé-Gérant Commandité entraînera nécessairement la dissolution de la Société.

18.3. Les Actionnaires tiendront en pareil cas une assemblée générale pour acter la dissolution de la Société et pour définir toutes les actions pertinentes en relation avec la liquidation de la Société. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires qui déterminera également leur pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Modifications. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée des Actionnaires sous les conditions de quorum et de vote requises par les lois du Luxembourg et sous réserve d'être approuvés par l'Associé-Gérant Commandité.

Art. 20. Loi Applicable. Tous les points non réglés par les présents Statuts seront réglés par les lois du Luxembourg.

Dispositions transitoires

- (1) La première année sociale commence aujourd'hui et se termine en date du 31 décembre 2012.
- (2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu à Luxembourg, le 30 avril 2013 à 12.00 heures.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant été établis, les parties susmentionnées ont souscrit les trente et un mille (31.000) actions comme suit:

- Simile Venture Partners Ltd: 1 (une) action de commandité et 1 (une) action ordinaire;
- Simile SLP Ltd: 30.998 (trente mille neuf cent quatre vingt dix huit huit) actions ordinaires.

L'action de commandité et les actions ordinaires ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte qu'un capital social libéré s'élevant à 31.000 euros (trente et un mille euros) est maintenant à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Estimation des frais et dépenses

Les comparants déclarent que les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes espèces qui vont être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'entière du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, procèdent immédiatement à la tenue d'une assemblée générale.

Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris à l'unanimité les décisions suivantes avec l'accord de l'Associé-Gérant Commandité:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2014:
 - M. Tamas Peter Mark, né le 8 juin 1981 à Budapest (Hongrie), résidant professionnellement au 7, place du Théâtre à L-2613 Luxembourg;
 - M. Gabor Kacsoh, né le 18 juin 1974 à Budapest (Hongrie), résidant professionnellement au 7, place du Théâtre à L-2613 Luxembourg; et
 - M. Pierre de Backer, né le 7 décembre 1973 en Belgique à Haine-Saint-Paul, résidant professionnellement au 7, place du Théâtre à L-2613 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est au 7, place du Théâtre à L-2613 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. QUENOUILLE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27232. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070511/514.

(120100796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Proxima Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.182.

We are pleased to convene the shareholders to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "EGM") which will be held on 25th July, 2012 at 11:00 a.m. at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Replacement of any reference to the law of 20 December 2002 by reference to the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment (the "2010 Law") and implementing the so-called UCITS IV EU Directive in articles 3, 8 and 16 of the Articles of Incorporation;
2. Insertion of two new paragraphs at the end of article 12 of the Articles of Incorporation which shall read as follows: "By derogation to the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Fund is not required to send the annual accounts, as well as the report of the approved statutory auditor and the management report to the registered shareholders at the same time as the convening notice to the annual general meeting. The convening notice shall indicate the place and practical arrangements for providing these documents to the shareholders and shall specify that each shareholder may request that the annual accounts, as well as the report of the approved statutory auditor and the management report are sent to him.
The convening notices to general meetings of shareholders may provide that the quorum and the majority at the general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) on the fifth day prior to the general meeting (referred to as "Record Date"). The rights of a shareholder to attend a general meeting and to exercise a voting right attaching to his shares are determined in accordance with the shares held by this shareholder at the Record Date";
3. Insertion in Article 22 of the Articles of Incorporation of a new case of suspension of the Net Asset Value calculation and of the issue, conversion and redemption of shares during any period when any Sub-Fund of the Fund is a feeder of a master UCITS which is itself entitled to suspend the redemption or subscription of its shares, whether at its own initiative or at the request of its competent authorities; the determination of the Net Asset Value of shares and the issue, redemption and conversion of shares shall be suspended within the same period of time as the master UCITS;
4. Update of article 28 (renamed 27) of the Articles of Incorporation in accordance with Chapter 8 of the 2010 Law concerning mergers;
5. Insertion of a new article 28 in the Articles of Incorporation offering the possibility for one Sub-Fund of the Fund to invest in one or more other Sub-Funds of the Fund according to article 181(8) of the 2010 Law;
6. Insertion of a new article 29 in the Articles of Incorporation on master-feeder structures as detailed in Chapter 9 of the 2010 Law;
7. Miscellaneous
 - a) Replacement of the term of "Corporation" by the one of "Fund" in the Articles of Incorporation;
 - b) Replacement of the term "class" by the one of "sub-fund" in the Articles of Incorporation;
 - c) Replacement of the term "sub-class" by the one of "class" or "category" in the Articles of Incorporation as the case may be;
 - d) Formal reorganization of the Articles of Incorporation.

The full text of the statutory modifications proposed can be obtained free of charge on request made at the Fund's registered office.

Please be advised that the EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Should you or your proxy wish to take part in the EGM, you are kindly requested to inform the Fund at least two clear days prior to the holding of the EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy, shall be admitted subject to verification of your identity and evidence of your shareholding.

Proxy forms are available at the Fund's registered office.

For the Board of Directors.

Corporate Special, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 132.035.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)
Unterschriften

Référence de publication: 2012060023/11.

(120085166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Fiduciaire Guillaume, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 151.493.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 mai 2012 au siège social de la société

L'assemblée générale extraordinaire accepte la cession de soixante-quinze (75) parts sociales initialement détenues par Mademoiselle Karine IWANCZUK, demeurant à AUDUN LE ROMAN (54560) 2, rue Emile Michel, au profit de la Société "FIDUCIAIRE INTERNATIONALE FINANCE EXPERTISE COMPTABLE S.A. - FIFEC SA" ayant son siège social à L.1249 LUXEMBOURG - 4-6, rue du Fort Bourbon, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 89340.

Après acceptation de la cession citée ci-dessus, le capital social se trouve détenu comme suit:

- Monsieur Dominique DUBRAY	124 parts
- Mademoiselle Karine IWANCZUK	50 parts
- "FIFEC SA"	326 parts
- Total des parts composant le capital social	500 parts

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012060135/20.

(120084577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

AllianceBernstein Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.904.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 25 mai 2012, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection du conseil d'administration de la Société. Désormais le conseil d'administration de la Société est composé comme suit, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- * M. Yves Prussen
- * M. Silvio Cruz
- * M. Louis Thomas Mangan
- * M. Bertrand Reimmel

L'adresse professionnelle de M. Reimmel est établi au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et celle de M. Cruz au 1345 Avenue of the Americas, 10105 New York.

Ernst & Young a été reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

En date du 29 mai 2012, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer M. Bertrand Reimmel et M. Silvio Cruz en tant qu'administrateurs délégués pour une durée indéterminée en remplacement de Nicolas Bérard.

De plus, en date du 29 mai 2012, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer en tant que responsable administratif de la Société, Mme Virginie Pierlot, dont l'adresse professionnelle est établie au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg pour une durée indéterminée en remplacement de M. Bertrand Reimmel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Pour AllianceBernstein Fund

Référence de publication: 2012062893/28.

(120089661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Czame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 140.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.05.2012.

Signature.

Référence de publication: 2012060025/10.

(120085260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Caribe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.749.

Les comptes annuels au 31-12-2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060026/9.

(120085106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.340,62.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Extrait des contrats de rachat de parts sociales dates du 18 mai 2012

Il résulte d'un premier contrat de rachat de parts sociales daté du 18 mai 2012 que la Société a racheté les (i) 750 parts sociales préférentielles de classe C, (ii) 750 parts sociales préférentielles de classe D, (iii) 750 parts sociales préférentielles de classe E, (iv) 750 parts sociales préférentielles de classe F, (v) 750 parts sociales préférentielles de classe G, (vi) 750 parts sociales préférentielles de classe H et (vii) 750 parts sociales préférentielles de classe I détenues par Mr. Kristiaan Nieuwenburg.

Il résulte d'un second contrat de rachat de parts sociales daté du 18 mai 2012 que la Société a racheté les (i) 346 parts sociales préférentielles de classe C, (ii) 346 parts sociales préférentielles de classe D, (iii) 346 parts sociales préférentielles de classe E, (iv) 346 parts sociales préférentielles de classe F, (v) 346 parts sociales préférentielles de classe G, (vi) 346 parts sociales préférentielles de classe H et (vii) 346 parts sociales préférentielles de classe i détenues par la société Brialmont AB.

Par suite des contrats susmentionnés, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Nom des associés	Nombre de parts sociales détenues
IK Europa BV	11.374 parts sociales ordinaires de classe A
la Société	1.096 parts sociales préférentielles de classe C
	1.096 parts sociales préférentielles de classe D
	1.096 parts sociales préférentielles de classe E
	1.096 parts sociales préférentielles de classe F
	1.096 parts sociales préférentielles de classe G
	1.096 parts sociales préférentielles de classe H
	1.096 parts sociales préférentielles de classe I
MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH	995 parts sociales préférentielles de classe C
	995 parts sociales préférentielles de classe D
	995 parts sociales préférentielles de classe E
	995 parts sociales préférentielles de classe F
	995 parts sociales préférentielles de classe G
	995 parts sociales préférentielles de classe H
	995 parts sociales préférentielles de classe I
Mr. Christopher Masek	995 parts sociales préférentielles de classe C

	995 parts sociales préférentielles de classe D
	995 parts sociales préférentielles de classe E
	995 parts sociales préférentielles de classe F
	995 parts sociales préférentielles de classe G
	995 parts sociales préférentielles de classe H
	995 parts sociales préférentielles de classe I
Mr. Mads Ryum Larsen	600 parts sociales préférentielles de classe C
	600 parts sociales préférentielles de classe D
	600 parts sociales préférentielles de classe E
	600 parts sociales préférentielles de classe F
	600 parts sociales préférentielles de classe G
	600 parts sociales préférentielles de classe H
	600 parts sociales préférentielles de classe I
Mr. Trygve Grindheim	692 parts sociales préférentielles de classe C
	692 parts sociales préférentielles de classe D
	692 parts sociales préférentielles de classe E
	692 parts sociales préférentielles de classe F
	692 parts sociales préférentielles de classe G
	692 parts sociales préférentielles de classe H
	692 parts sociales préférentielles de classe I
Mr. James Yates	318 parts sociales préférentielles de classe C
	318 parts sociales préférentielles de classe D
	318 parts sociales préférentielles de classe E
	318 parts sociales préférentielles de classe F
	318 parts sociales préférentielles de classe G
	318 parts sociales préférentielles de classe H
	318 parts sociales préférentielles de classe I
Mr. Dan Soudry	519 parts sociales préférentielles de classe C
	519 parts sociales préférentielles de classe D
	519 parts sociales préférentielles de classe E
	519 parts sociales préférentielles de classe F
	519 parts sociales préférentielles de classe G
	519 parts sociales préférentielles de classe H
	519 parts sociales préférentielles de classe I
Stellaris AB	490 parts sociales préférentielles de classe C
	490 parts sociales préférentielles de classe D
	490 parts sociales préférentielles de classe E
	490 parts sociales préférentielles de classe F
	490 parts sociales préférentielles de classe G
	490 parts sociales préférentielles de classe H
	490 parts sociales préférentielles de classe I
Total	11,374 parts sociales ordinaires de classe A
	5.705 parts sociales préférentielles de classe C
	5.705 parts sociales préférentielles de classe D
	5.705 parts sociales préférentielles de classe E
	5.705 parts sociales préférentielles de classe F
	5.705 parts sociales préférentielles de classe G
	5.705 parts sociales préférentielles de classe H
	5.705 parts sociales préférentielles de classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012063836/89.

(120089819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

SABS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.243.

—
EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales en date du 9 mai 2012 entre la société SC ALTEN 3, société civile de droit français, d'une part, et la société PB PCR 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.523 d'autre part, que SC ALTEN 3. a cédée deux cent cinquante de ses parts sociales à PB PCR 1 S.à r.l. (250 parts sociales).

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2012 que:

- Monsieur Olivier Stéphane Henry COLAS, né le 26 octobre 1962 à Dakar (Sénégal), et demeurant au 44 rue du Louvre, 1^{er} arrondissement, 75001 Paris (France) a été nommé en tant que gérant de la Société, avec effet au 15 mai 2012 et ce pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société a été transféré au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012061606/23.

(120086436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Caribe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.749.

Les comptes annuels au 31-12-2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060027/9.

(120085107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Mediobanca International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.885.

Administrateurs

Nom: MACCARI Luca Tiziano

Ancienne adresse: 14, Boulevard Roosevelt – 2450 Luxembourg

Nouvelle adresse: 4, Boulevard Joseph II – 1840 Luxembourg

Nom: CARDON Daniel

Ancienne adresse: 14, Boulevard Roosevelt – 2450 Luxembourg

Nouvelle adresse: 4, Boulevard Joseph II – 1840 Luxembourg

Nom: GERRARD Peter William

Ancienne adresse: 14, Boulevard Roosevelt – 2450 Luxembourg

Nouvelle adresse: 4, Boulevard Joseph II – 1840 Luxembourg

Administrateurs-Délégués

Nom: MACCARI Luca Tiziano

Ancienne adresse: 14, Boulevard Roosevelt – 2450 Luxembourg

Nouvelle adresse: 4, Boulevard Joseph II – 1840 Luxembourg

Nom: GERRARD Peter William

Ancienne adresse: 14, Boulevard Roosevelt – 2450 Luxembourg

Nouvelle adresse: 4, Boulevard Joseph II – 1840 Luxembourg

Personne chargé du contrôle des comptes

Nom: ERNST & YOUNG

Ancienne date de nomination: 22/10/2008

Nouvelle date de nomination: 19/10/2011

Ancienne date d'expiration du mandat: 30/06/2011

Nouvelle date d'expiration du mandat: 30/06/2012

Référence de publication: 2012063239/30.

(120089177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

CD Publicité Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 89.342.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012060029/10.

(120085541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

CENSI Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.894.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den achten.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven.

SIND ERSCHIENEN:

1) Centrum Holding Luxembourg S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) unter der Nummer B 158741,

2) SIGNA CENSI Beteiligung GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischen Rechts mit Sitz in Freyung 3, A1010 Wien, eingetragen im Handelsregister Wien unter der Nummer FN 360689a,

beide vertreten durch Herrn Jean-Pierre Dias, Privatbeamten, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg, gemäss privatschriftlichen Vollmachten.

Die Vollmachten werden nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt um zusammen mit dieser einregistriert zu werden.

Die vorgenannten Erschienenen, vertreten wie erwähnt, ersuchen den instrumentierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- dass Centrum Holding Luxembourg S.à r.l. und SIGNA CENSI Beteiligung GmbH die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft CENSI Holding A S.à r.l. sind, mit Sitz in L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 159.894. Die Gesellschaft wurde am 21. März 2011 gegründet durch Urkunde des Notars Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1292 vom 15. Juni 2011.

- dass das Gesellschaftskapital einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) beträgt, eingeteilt in:

(a) fünfzigtausend (50.000) voll eingezahlte Anteile der Klasse A mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) (die "A-Anteile" und deren jeweilige(r) Eigentümer der/die "Gesellschafter Klasse A"); und

(b) fünfzigtausend (50.000) voll eingezahlte Anteile der Klasse B mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) (die "B-Anteile" und deren jeweilige(r) Eigentümer der/die "Gesellschafter Klasse B").

Nach diesen Erklärungen treten die Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, welche einhundert Prozent (100 %) des Gesellschaftskapitals halten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen und fassen folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine nach L-1736 Senningerberg, 5 Rue Heienhaff zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge der obigen Sitzverlegung beschliessen die Gesellschafter, Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

“ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven (Großherzogtum Luxemburg)

”

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde zum oben genannten, Datum in Senningerberg erstellt wird.

Nachdem die Urkunde dem Vertreter der Erschienenen vorgelesen wurde, haben dieser und Wir, der unterzeichnete Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mai 2012 LAC / 2012 / 22627. Reçu 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 23. Mai 2012.

Référence de publication: 2012060031/55.

(120085076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Cimalux, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 7.466.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012060035/10.

(120084685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Circle Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 74.578.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012060036/10.

(120085627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Alvida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.816.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 mai 2012 que:

1. L'actionnaire décide le transfert du siège de la société au 43, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

2. Sont nommés administrateurs, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018, Monsieur Manuel VALLET GOMEZ, né le 26 août 1943 à Barcelone en Espagne, demeurant professionnellement à E-08037 Barcelone, 323, calle Córcega, Monsieur Guillermo VALLET GOMEZ, né le 1^{er} septembre 1949 à Vilanova Del Valles en Espagne, demeurant professionnellement à E-08037 Barcelone, 323, calle Córcega, Monsieur Manuel VALLET GAR-RIGA, né le 9 septembre 1967 à Barcelone en Espagne, demeurant professionnellement à E-08037 Barcelone, 323, calle Córcega.

3. Est nommé commissaire aux comptes, son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018, la société DMS Management Services S. à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165956, ayant son siège social au 43, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012061789/23.

(120087641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Fanfare Sandweiler, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5240 Sandweiler, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 5.397.

Entre les soussignés

1. Roeder Jean-Paul, président, 49a rue d'Itzig, L-5231 Sandweiler
2. Wolff Edouard, trésorier, 7c rue du Pain, L-5237 Sandweiler
3. Roeder Christiane, secrétaire, 66 rue d'Itzig, L-5231 Sandweiler
4. Brentjens Wim, membre, 13 rue Michel Rodange, L-5252 Sandweiler
5. Roeder Joseph, membre, 66 rue d'Itzig, L-5231 Sandweiler
6. Schleck Claudine, membre, 35 an den Strachen, L-5243 Sandweiler
7. Schwartz Myriam, membre, 205 rue Principale, L-5366 Munsbach
8. Warnier Ronny, membre, 22 rue d'Olingen, L-6832 Betzdorf

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, (ci-après loi du 21 avril 1928)

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination Fanfare Sandweiler, association sans but lucratif. Son siège est fixé à Sandweiler et sa durée est illimitée.

Art. 2. L'association est membre de la fédération nationale de musique du Luxembourg «Union Grand-Duc Adolphe»

Art. 3. L'association a pour objet de développer et de promouvoir la pratique musicale et la formation musicale, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent à la vie musicale et socio-culturelle.

Art. 4. L'association se compose des musiciens, directeurs, membres du conseil d'administration, porte-drapeau, archivistes et toutes autres personnes s'intéressant d'une manière active aux activités de l'association. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

Art. 5. Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

Art. 6. Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut excéder 25 euro, est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire;
- b) en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée;
- c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 8. Les membres forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à mainlevée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

Art. 9. L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions

présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 11. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

Art. 13. Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 14. Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres majeurs au moins et de onze membres majeurs au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée de 4 (quatre) ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement des administrateurs. Les pouvoirs des administrateurs ainsi cooptés, prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat de l'administrateur remplacé.

Art. 16. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le ou les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 18. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 19. A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les quittances la seule signature d'un des administrateurs est suffisante.

Art. 20. Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de l'orchestre/la chorale, la participation des membres aux répétitions et manifestations de l'association et l'attribution et le retrait d'un instrument ou de tout bien appartenant à l'association.

Art. 21. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

Art. 22. Lors du décès d'un de ses membres, l'association participe aux services funéraires conformément aux accords convenus avec la famille du défunt. La participation de l'association aux services funéraires d'un membre d'honneur est soumise à une demande au comité et au versement d'un don de 150 €.

Art. 23. Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de "membre donateur". De même peut-il conférer le titre de "membre honoraire" à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 24. L'exercice social commence le premier janvier.

Art. 25. En cas de dissolution de l'association, les biens sociaux reviennent en dépôt à l'Administration Communale de Sandweiler, qui les met à disposition à une future fondation d'une société de musique à Sandweiler.

Art. 26. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Signatures.

Référence de publication: 2012062859/100.

(120088677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

Clever Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 124.334.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012060037/10.

(120084631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Cofidex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 92.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
COFIDEX S.A.

Référence de publication: 2012060038/11.

(120084869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Cofinimmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.044.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cofinimmo

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012060039/12.

(120085212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Coginvest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.294.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060040/9.

(120085243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Toiture Nunes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 4, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 159.936.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2012

Première résolution

Est nommé gérant technique pour la partie charpentier, couvreur et ferblantier de la société, Monsieur LOEFFLER Walter, né le 27 août 1936 à Saarlautern, demeurant à D-66740 Saarlouis, Hauptstrasse 230.

Deuxième résolution

Est nommé comme gérant technique pour la partie ramonage et nettoyage de toitures de la société, Monsieur NUNES Christophe, né le 4 avril 1986 à Luxembourg, demeurant à L-1354 Luxembourg-Cents, 27, Allée du Carmel.

Troisième résolution

Pour la partie charpentier, couvreur et ferblantier, Monsieur LOEFFLER Walter a les droits les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

Pour la partie ramonage et nettoyage de toitures, Monsieur NUNES Christophe a les droits les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et passé à Bourglinster, le 2 avril 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012060417/22.

(120084794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Comco MCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 4, rue Auguste Neyen.

R.C.S. Luxembourg B 41.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060044/10.

(120084534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Compagnie Générale Européenne de Finance et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 50.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060046/10.

(120084547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Content Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 132.114.

Remplace le document enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 16 mai 2012 N° L120080004

La nouvelle adresse professionnelle de l'Administrateur, Philippe CAHEN né le 31 juillet 1959 à Luxembourg est;

- 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

La nouvelle adresse privée de l'Administrateur Anatoly ZYABLITSKIY né le 16 octobre 1962 à Kirovograd (Ukraine) est:

- Residential quarter 4, Millenium park, 20, Obushkovskoye vil., Istrinskiy, Moscou RU-143581

La nouvelle adresse privée de l'Administrateur et Président du Conseil d'Administration Anatoly SOSNOVSKIY né le 17 décembre 1954 à Vitebsk, Region Belams (Russie) est:

- 4/6, Kibal'chicha street, Moscou RU-129164

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012060047/18.

(120084368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Daninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.558.

—
Extrait de résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2012:

Publication rectificative - Référence L120083666 déposé le 23/05/2012

L'assemblée décide de révoquer DANUT Banica, de son poste d'administrateur et de nommer, comme nouvel administrateur, pour un mandat de 2 ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014, Monsieur Lucas NICOLAS, né le 12 octobre 1993 à Namur et demeurant à 22, rue du Château à L-6961 Senningen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

DANINVEST SA

Jean NICOLAS

Référence de publication: 2012060064/16.

(120084396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Continental Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 64.751.

—
Remplace le document enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 16 mai 2012 N° L120080022

La nouvelle adresse privée de l'Administrateur Anatoly ZYABLITSKIY né le 16 octobre 1962 à Kirovograd (Ukraine) est:

- Residential quarter 4, Millenium park, 20, Obushkovskoye vil., Istrinskiy, Moscou RU-143581

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012060048/13.

(120084366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

COPARGI S.A. (Compagnie de Participations et de Gestion Immobilière S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 71.913.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060049/9.

(120085087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

H4H International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 145.056.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2012, LAC/2012/21970, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société "H4H INTERNATIONAL S.A" (en liquidation), RCS Luxembourg Numéro B 145.056, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée en date du 3 mars 2009 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 652 du 29 mars 2009.

La Société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 19 avril 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060799/22.

(120085830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

COPARGI S.A. (Compagnie de Participations et de Gestion Immobilière S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 71.913.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060050/9.

(120085443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Courchevel Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060052/9.

(120085605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Crediinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060053/9.

(120084908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Mpulse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 115.875.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mai 2012.

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité que le mandat des administrateurs

- M. Raoul MULHEIMS, employé privé, demeurant à L-7230 Helmsange, 44 rue Prince Henri;
- M. Mike SERGONNE, employé privé, demeurant à L-6980 Rameldange, 24, an der Rëtsch;
- Muse Consulting s.à r.l., établie et ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach, Z.A. Am Bann, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.616 est reconduit jusqu'à l'assemblée générale de la société Mpulse s.a. qui se tiendra en l'année 2017.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

la société GT Fiduciaires S.A., ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale de la société Mpulse s.a. qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 23 mai 2012.

Résolution unique

[La nomination de] MUSE Consulting s.à r.l., sise au 7, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange Z.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 115.616, aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société [Mpulse s.a.], conformément et dans les limites de l'article sept des statuts de la société, est reconduite jusqu'à l'assemblée générale de la société Mpulse s.a. qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012063262/27.

(120089190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

C3P Invests S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1632 Luxembourg, 27, rue Glück.

R.C.S. Luxembourg B 137.205.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060055/10.

(120085297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Directors Dealings Fund (DD Fund), Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.722.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires lors de sa tenue en date du 24 avril 2012 que les mandats des administrateurs Messieurs William Jones, Luc Leleux et Franck Willaime sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Il résulte d'une décision prise par les administrateurs du fonds par résolutions écrites en date du 09 mai 2012, que le siège social du fonds a été transféré du 11, boulevard de la Foire au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 26 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2012060061/18.

(120084879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Crédit Agricole Risk Insurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.984.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le jeudi 26 avril 2012

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur des personnes suivantes:

1. M. Henri Tran, Administrateur et Président du Conseil, domicilié 16-18, boulevard de Vaugirard, F-75015 Paris
2. Mme Emmanuelle Yannakis Puigbo, Administrateur, domicilié au 50, avenue Jean Jaures, F-92 120 Montrouge
3. M. Jean-François Abadie, Administrateur, domicilié 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
4. M. Patrick Degiovanni, Administrateur domicilié domicilié 8-10, boulevard de Vaugirard, F-75015 Paris
5. M. Maurice Hadida, Administrateur, domicilié 6, rue Maurice Meissonnier, F-750 17 Paris
6. M. François Macé, Administrateur, domicilié 10, avenue Foch, BP. 369, L-5920 Lille, Cedex.
7. M. Jean-Luc Francois, Crédit Agricole Assurances Direction Internationale 16/18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris
8. M. Claude Weber, Administrateur, domicilié au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 et qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2012.

- L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012062986/26.

(120089504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Dussmann Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 16.281.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 21 mai 2012 que:

- Le réviseur d'entreprises nommé pour l'exercice se clôturant le 31.12.2012 est la société BDO Audit S.A. établie au "Le Dôme" Espace Pétrusse, avenue Charles De Gaulle, B.P. 351 L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour les Gérants

Signature

Référence de publication: 2012060062/14.

(120084766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

CC Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 18, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 95.753.

—
L'an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CC Solutions S.A., avec siège social à Fond de Heiderscheid, constituée suivant acte notarié, en date du 20 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1514 du 21 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sebastiaan Buffart, employé privé, demeurant professionnellement à Mamer, route d'Arlon 53, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Fond de Heiderscheid à Bockholtz.
2. Par conséquent, modification de l'article deux des statuts.
3. Fixation du siège social à 18, am Duerf, L-9637 Bockholtz.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Fond de Heiderscheid à Bockholtz.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article deux des statuts est modifié comme suit:

«La société prend la dénomination de CC Solutions S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Bockholtz.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à 18, am Duerf, L-9637 Bockholtz.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BUFFART, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mai 2012. Relation: LAC/2012/24131. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012062999/48.

(120088990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Daidalos Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 39, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 144.751.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060063/9.

(120084409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Datacenter Development, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 138.526.

Les comptes consolidés et le rapport du Réviseur d'entreprise au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012060065/12.

(120085298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

DB Advisors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.884.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 25. April 2012

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftsansässig in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2012 zu ernennen.

DB Advisors SICAV

Unterschriften

Référence de publication: 2012060066/13.

(120084610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Karoo Investment Fund II S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 158.341.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 2 mai 2012:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

* Le renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young S.A. pour une période d'un an, prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

Ernst & Young S.A. ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2012060209/20.

(120085114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Romeo Petfood S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, Um Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 104.901.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf,
den vierzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Fernand REITER, Privatbeamter, wohnhaft in L-6868 Wecker, 2, op Eecherbruch.

2.- Herr Joachim THIEL, Krankenpfleger, wohnhaft in F-57390 Russange, 4, rue Arthur Rimbaud, hier vertreten durch Herrn Fernand REITER, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 11. Mai 2012,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROMEO PETFOOD S.à r.l., mit Sitz in L-6868 Wecker, 23, um Bruch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 104.901, gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Urbain THOLL, mit dem Amtssitze in Mersch, am 9. Dezember 2004, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 253 vom 21. März 2005.

II.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Fernand REITER, vorgeannt, einundfünfzig Anteile	51
2.- Herr Joachim THIEL, vorgeannt, neunundvierzig Anteile	49
Total: einhundert Anteile	100

III.- Dass die Gesellschaft ROMEO PETFOOD S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

VI.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

VII.- Dass die Komparenten, alleinige Eigentümer dieser Anteile, nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst haben:

75213

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft ROMEO PETFOOD S.à r.l., mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäß den gesetzlichen Bestimmungen und ihren Anteilen entsprechend übernommen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter erteilen den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate betreffend die Geschäftsführung.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: L-6868 Wecker, 2, op Eecherbruch.

Weiterhin erklären die Komparenten dass sie keine Forderungen zu stellen haben, weder gegen die Gesellschaft, noch gegeneinander.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die gegenwärtige Urkunde mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. REITER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 mai 2012. Relation: ECH/2012/840. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 25. Mai 2012.

Référence de publication: 2012060982/58.

(120085777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

DH M Alpha Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.717.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012060068/10.

(120085101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Immogar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.404.

EXTRAIT

Il ressort d'un courrier recommandé adressé le 24 mai 2012 au siège de la société

IMMOGAR S.A..

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 93404, sise à L-2520 Luxembourg, 21-25 Allée Scheffer,

que la société MICHEL JASMAIN SA,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 127204, établie à L-1941 Luxembourg, 261 route de Longwy,

a démissionné comme commissaire aux comptes de la société IMMOGAR S.A..

La démission prend effet au 24 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Michel Jasmain SA

Signature

L'Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012060815/22.

(120085915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

DH M Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.697.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012060069/11.

(120085152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

DH M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.696.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012060070/11.

(120085144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

DWS FlexProfit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.388.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2012060080/11.

(120084976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Dispo Logic SA, Société Anonyme,
(anc. Poema Business Group (P.B.G.) SA).**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 125.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012060071/12.

(120085067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Dominis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 145.239.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.05.2012.
Pour: DOMINIS INVEST S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2012060072/14.

(120084884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

ONE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.691.

EXTRAIT

1. La Société prend acte que l'adresse de Patrice Gallasin, administrateur et administrateur délégué de la Société est désormais au 70 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

2. Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1^{er} avril 2012 que:

a) La démission de M. Olivier De Mets en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} avril 2012 est acceptée.

b) M. Philippe Guyot, né le 16 juin 1981 à Le Quesnoy, France et avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est nommé administrateur de la Société avec effet au 1^{er} avril 2012 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014.

3. Par conséquent, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014:

- M. Patrice Gallasin
- M. Philippe Guyot
- ONE Management Ltd

4. M. Patrice Gallasin reste l'administrateur délégué de la Société pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012063301/28.

(120089109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Donau Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 60.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, Rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2012060073/13.

(120084921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Dreambird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060074/10.

(120085128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Dreambird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.329.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060075/10.

(120085425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

E.B.O., Events and Business Organisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 51.038.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 mai 2012 pour statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011

Les mandats des administrateurs actuels ont été prolongés pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Robert Bellion, demeurant à L-5919 Sandweiler, 15 rue Georges Hamen
- Madame Carole Reding, demeurant à L-5919 Sandweiler, 15 rue Georges Hamen
- Monsieur Otried Suppin, demeurant à L-5898 Syren, 4 Vieveschgaessel

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle de 2018 appelée à statuer sur les comptes de 2017.

Le mandat de l'administrateur délégué a été reconduit également pour une durée de 6 ans.

- Monsieur Robert Bellion, demeurant à L-5919 Sandweiler, 15 rue Georges Hamen

Il prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2018 appelée à statuer sur les comptes de 2017.

M. Jean Bernard Zeimet ayant démissionné de son mandat de commissaire aux comptes, la société READ S.à R.L, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B 45083 a été nommé commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2018 appelée à statuer sur les comptes de 2017.

Référence de publication: 2012063065/21.

(120089711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.**WCSCF Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 110.001,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012062298/11.

(120087960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.